

- pour évaluer le nombre supplémentaires de voyageurs à prévoir,
 - les lignes à modifier et à développer : nombre et type,
 - les fréquences, les cadences et les correspondances nécessaires.
- 3. Elaboration des mesures suffisamment incitatives** pour amener les pendulaires à modifier leurs habitudes et à ne plus utiliser leurs véhicules privés.
- Réduction du temps de transport maximum entre la périphérie et la destination centrale pour constituer un avantage pratique en temps de vie gagné.
 - Mode de paiement : abonnements modulables, tarifs attractifs.
 - Coordination avec mobilité douce.

Groupe de travail cohésion sociale (animateurs Bernard Comoli et Alain rouiller), contribution CEST

Groupe de travail Cohésion sociale / Animation B. Comoli & A. Rouiller
Contribution des membres de la Coordination Economie et Sociale Transfrontalière - CEST
Forum d'agglomération - Projet de Territoire 2016 – 2030 - Version au 06_09_2016

1. PREAMBULE

Le bureau d'étude Güller et Güller affirme la nécessité d'inclure le thème de la cohésion sociale dans le « Projet de territoire 2016 – 2030 » qui va servir de base au PA3.

Il faut rappeler que la cohésion sociale peut se définir comme l'état d'une société dont les membres sont unis par des valeurs communes ou des règles de vie communes acceptées par tous. Elle se réalise par une bonne entente entre tous les groupes de la société.

On peut aussi la définir en fonction de la notion de « capital social » qui correspond « aux réseaux qui relient entre eux les membres d'une société et les normes de réciprocité et de confiance qui en découlent ».

La cohésion sociale se fonde principalement sur trois caractéristiques du tissu social : son degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité ethnoculturelle (les différences de part et d'autre de la frontière par exemple), son degré d'égalité (plus ou moins faible dispersion des revenus et des richesses), son degré de fluidité ou de segmentation (institutionnalisation de différences socio-économiques en fonction de l'appartenance à des groupes tels que frontaliers non frontaliers, par exemple)

Pour rappel : Les « Politiques de Services » qui correspondaient aux thèmes de la cohésion sociales avait été voulues comme partie intégrante des PA1 et PA2.

Le bilan de cette partie des PA1 et PA2 n'a pas été fait et serait nécessaire.

2. CONSTAT

Dans le Grand Genève la prospérité n'atteint pas tous les habitants du territoire. En fait, le Grand Genève est une région prospère marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend.

L'exemple des disparités salariales est parlant, même si la comparaison est délicate. En 2012, le salaire brut médian mensuel à Genève (pour 40h de travail / semaine) est de 7'510 CHF pour l'ensemble de l'économie. Il est de 12'777 CHF dans les « Télécommunications » et seulement de 3'911 CHF dans la catégorie « Autres services personnels » (Blanchisserie, coiffure et esthétique).

Pour la même année, en France, le salaire médian mensuel net est de 1'030,83 EUR pour les ou-

vriers non qualifiés et de 2'942,50 EUR pour les « Cadres ». Au 1^{er} janvier 2015 le salaire minimum de Croissance – SMIC est à 1'457,52 EUR pour 35 heures (1'665,74 EUR pour 40 heures). Cela dans le périmètre du Grand Genève.

Cette situation renforce les courants qui prônent le repli, désignent des boucs émissaires et minent la nécessaire solidarité qui devrait unir toutes les composantes de cette agglomération transfrontalière.

De plus, l'aménagement du territoire à mettre en place pour répondre à une expansion démographique parmi les plus importantes d'Europe ne peut se poursuivre sans une prise en compte sérieuse d'un renforcement de la cohésion sociale. En effet son acceptation sociale est maintenant gravement mise en cause car la population du territoire ne constate pas une amélioration de ses conditions de vie et même en déclare une perception inverse.

Le bien commun commande un partage équitable des richesses. La paix sociale est aussi une composante de l'attractivité de cette région.

Il appartient aux institutions politiques propres à chacune des parties de cette région – et aux organes transfrontaliers – de prendre les mesures économiques, sociales et environnementales susceptibles de garantir à tous les habitants du Grand Genève une vie digne. Sauront-elles contribuer à réduire les inégalités et l'extension de la précarité qui mine la cohésion sociale? Il y a là un véritable défi à relever dans une économie mondialisée qui voit de nombreux pays européens, ou plus lointains, plongés dans une crise économique sévère à laquelle s'ajoute une crise écologique planétaire.

Au delà des inégalités financières la frontière multiplie les groupes humains en fonction de leur lieu de résidence, de leur lieu de travail, de leurs emplois et suscite les concurrences et les jalousies, provoque des gènes réciproques. L'inégalité d'accès aux services selon le groupe d'appartenance ne fait qu'exalter les oppositions. Des associations politiques se construisent sur ces animosités. Le pouvoir politique des deux cotés de la frontière se doit de montrer que la collaboration transfrontalière est une chance pour toutes les populations.

3. DEMONTRER, EN ACTUALISANT, L'ETAT DES LIEUX DANS L'AGGLOMERATION

Pour contribuer à cette prise de conscience, il faut convaincre nos populations, les élus et toutes les forces vives de la société (syndicats, groupements patronaux, associations...) d'une situation qui doit être améliorée. Il doit donc être mis en lumière les notions suivantes :

La prospérité globale à travers quelques indicateurs.

Une attention particulière doit être prise pour comparer les salaires de part et d'autre de la frontière car d'autres éléments que le taux de change (prélèvements fiscaux, aides et charges sociales...) entrent en ligne de compte pour déterminer le véritable pouvoir d'achat.

La précarité en actualisant des études déjà faites sur l'agglomération

En 2012, l'Institut National de la Statistique des Etudes Economiques – INSEE de la Région Rhône-Alpes a diffusé un tableau relatif aux indicateurs de précarité (années 2008 – 2009) dans toutes les communes de la Région. Plus le score est élevé, plus la situation de la commune est difficile. Selon le pointage fait par la CEST, le constat est le suivant : Sur les 119 communes françaises du Grand Genève, 103 ont un score inférieur à la moyenne, Une est dans la moyenne et 12 ont un score supérieur à la moyenne. Pour 3 d'entre-elles le score n'est pas significatif. Par rapport à l'ensemble de la Région, la couronne française de Genève est relativement favorisée. La précarité

est davantage le fait des agglomérations. Ainsi, la commune de Gaillard (11'507 hab. en 2006) est dans la situation la plus difficile : +13, suivie par celles d'Annemasse (30'123 hab. en 2010) : +8, et de Bonneville (12'156 hab. en 2008) : +5.

À Genève

En juin 2012, l'Office Cantonal de la Statistique – OCSTAT a publié une étude relative à « La précarité à Genève dans une optique territoriale ». Il résume ainsi son étude : « Par rapport à sa population, Vernier (act. 34'113 hab) est la commune du canton la plus touchée par la précarité : 65 % de ses habitants résident dans un sous-secteur manifestant une très forte présence de signes de précarité. Onex (17'500 hab) arrive au deuxième rang, avec 39 %. Cette proportion s'établit à 8 % pour la Ville de Genève (192'385 hab.), soit un niveau inférieur à la moyenne du Canton (468'194 hab.) : 11 % ». Ces chiffres sont issus d'observations faites essentiellement en 2008, 2009 et 2010.

L'étude de l'Observatoire Statistique Transfrontalier sur la précarité

La fiche 1-2013, intitulée « La précarité dans l'espace transfrontalier genevois » a été fondée sur sept indicateurs, regroupés en quatre thèmes : revenu, emploi, famille et logement. Cette étude s'inspire, d'une part, de la méthodologie développée par l'INSEE et des études sur la précarité qui l'utilisent, et, d'autre part, des résultats obtenus au niveau du canton de Genève par l'OCSTAT. Pour la première fois dans ce type d'études, la zone de référence est transfrontalière, ce qui permet d'évaluer la position relative des communes en termes de précarité de part et d'autre de la frontière. Dans l'Espace transfrontalier genevois, les zones dans lesquelles les signes de précarité sont les plus marqués sont généralement des communes densément peuplées. Treize communes manifestent des signes de précarité beaucoup plus importants que la moyenne de l'Espace : onze en France et deux en Suisse. Gaillard est la commune dans laquelle les signes de précarité sont les plus marqués. À titre d'exemple, 21 % des résidences principales y sont occupées par des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, contre seulement 9 % dans l'Espace transfrontalier. Côté suisse, ce sont le secteur Bâtie-Acacias (Ville de Genève) et la commune de Vernier qui présentent les signes de précarité les plus forts

Les inégalités et leurs indicateurs

Il convient de définir un certain nombre d'indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des inégalités et en particulier les améliorations constatées en fonction des réalisations des projets du Grand Genève. A titre d'exemple et pour servir de base à une discussion nous donnons ci dessous quelques indicateurs qui pourraient être calculés si les données nécessaires sont disponibles :

Ratio patrimoine moyen du décile supérieur au décile inférieur.

Revenu (niveau de vie monétaire) ratio niveau moyen décile supérieur au décile inférieur.

Taux de persistance de bas revenus : ratio sur catégories extrêmes en croisant, si possible, cohésion sociale x composition ménage x position par rapport à l'emploi.

Ratio Décile 9/Décile 1 des salaires annuels perçus (ensemble des salariés de 25 à 55 ans).

Ratio Hommes/Femmes des salaires annuels perçus (ensemble des salariés de 25 à 55 ans).

Ratio des taux de chômage en T+1 (année) en étant au chômage en T : ratio cadres / ouvriers non qualifiés.

Logement: taux de surpeuplement, ratio entre déciles extrêmes de niveau de vie monétaire (à défaut, de revenu).

Santé: espérance de vie à 60 ans, ratio cadres /ouvriers (si possible Ouvriers Non Qualifiés - ONQ).

Les indicateurs de cohésion sociale

Ces indicateurs peuvent être variés, dans les domaines suivants :

Démographie / Emploi, fragilité professionnelle et revenu / Education et scolarité / Logement / Personnes handicapées / Enfance et familles / Personnes âgées.

Afin qu'ils soient reconnus par tous, il convient de faire un travail partenarial en utilisant une méthodologie (voir les guides méthodologiques publiés par divers instituts) approuvée par tous. L'existence de la frontière devra être prise en compte car elle complique les choix et les méthodes de lecture des résultats.

4. RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Ce renforcement de la cohésion sociale passe par la mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité et la pauvreté. Il s'agit d'une approche systémique qui touche de nombreux domaines : l'emploi, le logement, la formation, les revenus, la santé, les assurances et les aides sociales, la politique familiale, les mesures d'intégration.

Les politiques fiscales, économiques et sociales mises en œuvre ont des effets certains dans l'émergence d'une nouvelle frontière: celle qui sépare les nantis des démunis. Il est important de prendre des mesures pour éviter les entrées en pauvreté et pour en multiplier les possibilités de sortie. Les politiques publiques les plus efficaces sont celles qui s'attaquent aux causes ; elles sont à privilégier par rapport à celles qui veulent uniquement en réprimer les effets (principe de prévention).

Le développement des inégalités, de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, sont des réalités particulièrement choquantes dans cette agglomération riche qui revendique une tradition humaniste et qui abrite de nombreuses institutions internationales qui ont pour tâche de protéger les populations les moins favorisées à travers le monde.

Cette cohésion sociale passe par la reconnaissance de l'avantage que peut apporter et qu'apporte déjà le Grand Genève aux populations. Mais un effort doit être fait afin que chaque projet, chaque réalisation soit une avancée vers l'atténuation de la frontière vu par les habitants quelque soit le côté où ils sont.

L'accès aux institutions scolaires et surtout universitaires devrait être libre pour chacun, habitant dans le Grand-Genève. Des critères tels que fils ou fille de frontalier ne doivent plus être pris en compte.

Le système de transport doit être réfléchi globalement en oubliant la frontière quelque soit les moyens à mettre en place : voies piétonnières ou cyclables, voies routières, transports collectifs sur route ou par voies ferrées. La mauvaise organisation actuelle est un handicap pour les navetteurs et une source de gêne pour ceux qui dans les villages les regardent passer, elle est à l'origine d'hostilités réciproques.

Dans le domaine de la santé jamais un habitant du Grand Genève ne devrait pâtir de la contrainte de la frontière et ne devrait avoir à regretter de n'avoir pas pu bénéficier de la meilleure solution accessible dans le genevois, pour des raisons d'appartenance à tel groupe plutôt que tel autre. Il est d'ailleurs probable qu'une telle collaboration serait bénéfique à tous les patients, aux finances genevoises et françaises.

La culture est probablement le domaine où les échanges sont les plus développés pour le bénéfice de tous. Les écoles de musique sont largement ouvertes des deux cotés de la frontière. Un bon exemple à copier dans les autres domaines.

L'agriculture bénéficie de l'existence de la « zone franche », il y a lieu de faire en sorte que cette particularité soit pérennisée sur le long terme et sans restriction. L'élargissement de la zone à tout le Grand-Genève pourrait être souhaitable.

5. UN CAS PARTICULIER : LA LUTTE CONTRE LA GENTRIFICATION

La ville pour les riches, les pauvres en périphérie

Les quartiers du centre-ville de Genève sont confrontés à l'engouement du retour à la ville et à l'hébergement du personnel des sociétés étrangères et des organisations internationales ce qui se traduit par un changement radical de leur population traditionnellement populaire. Ces quartiers se « gentrifient » à une vitesse inquiétante.

Les instruments de la transformation des quartiers sont multiples :

- Si les immeubles neufs construits sur terrains de collectivités publiques sont locatifs et sociaux, il n'en va de même des immeubles neufs privés qui sont essentiellement dévolus à la propriété par étage et inaccessibles à la majorité de la population. Par exemple le quartier des Pâquis a vu s'ériger en 2014 un immeuble de 27 appartements de 90 à 500 m² à vendre entre 1,75 à 8,5 millions de CHF, un immeuble est en construction avec 49 appartements de 4 à 6 pièces à vendre entre 1 à 3,2 millions de CHF.
- La multiplication diffuse d'appart'hôtels, loués au prix de CHF 3'000.- à 5'000.-/mois aménagés sans autorisation dans des immeubles, diminue d'autant le parc locatif, et ceci sans que l'Etat n'intervienne.
- Les surélévations souvent anarchiques d'immeubles existants, servent souvent à réaliser des villas sur les toits et des résidences de luxe, au mépris des habitants qui voient leur qualité de vie encore diminuée par la raréfaction de l'ensoleillement, l'augmentation du trafic, du bruit et de la pollution dans les quartiers déjà très denses et peu végétalisés. (80% des surélévations obtiennent des dérogations). L'objectif des surélévations est aussi de requalifier tous les appartements existants des immeubles surélevés : plusieurs de ces immeubles ont été vidés de leurs habitants et transformés, d'autres ont vu leurs loyers doublés ou triplés !
- La politique laxiste de l'Etat qui autorise la vente d'appartements locatifs d'immeubles anciens, en dépit du but de préservation du parc locatif existant de la LDTR. Exemple à St. Jean, à la rue du Château où la vente de 6 appartements sur 13 vient d'être autorisée. Une autorisation qui fait l'objet d'un recours. Pourtant ce ne sont pas les logements à vendre qui manquent puisque près de 50% des nouveaux logements de ces dernières années sont des PPE et des villas.

Conséquences : des quartiers livrés à une spéculation sauvage principalement au profit des sociétés propriétaires, des promoteurs immobiliers et du blanchiment d'argent.

Des lois de protection des locataires existent, sauf que l'Etat, contrairement à certaines municipalités qui tentent de s'en servir, rechigne à les faire appliquer. Les retombées fiscales de ces nouveaux arrivants n'y étant pas étrangères ! Des associations tentent bien de ralentir ce processus et déplorent le manque de volonté de l'Etat de gérer et de maîtriser cette transformation des quartiers dominée par le profit. Serait-ce aux opérateurs immobiliers plutôt qu'aux habitants de décider du sort de leur quartier? Où vont aller les exclus de la ville? En grande partie en périphérie comme en France voisine dont les collectivités doivent héberger les nouveaux arrivants. Arrivants que Genève fait venir mais qu'elle ne peut loger faute à sa politique de logements défailante : ces dernières années environ 1'400 logements par an ont été construits alors que les nouveaux arrivants sont au nombre d'environ 8'000 par an ! La prise en compte de ce problème très néfaste pour la cohésion sociale globale doit être une ligne de force d'une nouvelle politique transfrontalière du logement.

6. PROPOSITIONS

Compte tenu des législations différentes de part et d'autre de la frontière, il s'agit surtout, dans un premier temps, de coordonner les politiques qui renforcent la cohésion sociale, par exemple « La politique de la ville » en France ou « La politique de cohésion sociale en milieu urbain » dans le canton de Genève. Il est possible de s'appuyer sur les propositions contenues dans les différents documents « Livres verts » de la CEST et du CLE*, mais des choix dans la longue liste établie doivent être effectués dans le cadre d'une commission ou groupe de travail comportant des élus, des responsables techniques du social et des citoyens issus du forum.

Il s'agit de déterminer des priorités notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé.

Pour prendre quelques exemples non exhaustifs :

– La formation

Il existe des dispositifs pour améliorer la formation de base, la lutte contre l'illettrisme et en faveur de la formation professionnelle continue qui sont à renforcer.

Il est nécessaire développer les études relatives à l'évolution des technologies qui ont un impact sur l'emploi et adapter le contenu de la formation à cette évolution.

Étendre la validation des acquis de l'expérience à l'ensemble des professions.

Rechercher un accord international pour la reconnaissance collective des titres de formation professionnelle de base (type Certificat Fédéral de Capacité – CFC en Suisse ou Certificat d'Aptitude Professionnelle – CAP en France).

– L'emploi

Étendre aux services de la promotion économique la tâche de promouvoir des emplois pour des personnes peu ou faiblement qualifiées, ainsi que pour les personnes handicapées ou en situation d'exclusion sociale.

Développer les potentialités de l'économie sociale et solidaire

– Logement

Adapter le Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier – PDHT en veillant à respecter des quotas de logements sociaux dans chaque programme de construction, cela pour assurer la mixité sociale et éviter la création de ghettos.

– La santé

Remettre à l'ordre du jour la « Fiche –action » (No 80a) qui prévoit un accord cadre franco-suisse pour permettre aux patients du bassin régional franco-genevois de se faire soigner dans le pays voisin tout en étant couverts par leurs systèmes de sécurité sociale respectifs.

7. CONCLUSION

Le thème de la cohésion sociale esquissé dans les 2 premiers projets d'agglomération sous la rubrique des politiques de service et reconnu aujourd'hui comme une condition de réussite des projets du Grand Genève doit faire partie intégrante du PA3 et de toutes les politiques de construction de l'agglomération. Cette contribution donne quelques pistes qui ne peuvent se construire que dans le cadre d'une commission permanente et active dans le cadre du CRFG ou de toute autre institution transfrontalière.

* Voir sur le site de la CEST > Les dossiers de base de la CEST :

<http://www.coordination-transfrontaliere.org>